

La thèse des "deux nations" fait son chemin à Toronto

de notre envoyé spécial, Pierre O'Neil

TORONTO — Quelques heures avant que les candidats exposent le contenu de leurs politiques au congrès, le comité de la constitution du parti conservateur a adopté hier la thèse des deux nations, telle que mise de l'avant dans le rapport de la conférence de Montmorency.

De l'avis de la plupart des journalistes réunis ici, elle a ainsi ouvert la porte à la candidature de M. John Diefenbaker.

L'adoption de la thèse des deux nations a cependant quelque chose d'irréel. Elle n'a pas donné lieu à un débat très élaboré et n'a pas suscité les interventions vigoureuses que l'on attendait.

Mais, en fait, le véritable débat sur cette question ne devait s'engager que durant la soirée d'hier, où l'on s'attendait à ce que les véritables porte-parole de M. Diefenbaker contestent sévèrement les positions de certains des candidats.

La bagarre se poursuivait aujourd'hui au cours de la réunion plénière, et il reste fort possible que le congrès, comme tel, évite de se prononcer pour forcer M. Diefenbaker à fonder son option définitive sur autre chose que les décisions du congrès en matière de politique.

Il est d'ailleurs significatif qu'ayant adopté le principe des deux nations, le comité de la constitution ait quelque difficulté à forger l'unanimité sur les conséquences qui, selon les penseurs de Montmorency, en découlent.

Les penseurs avaient mis de l'avant quatre conséquences de la reconnaissance de la thèse des deux nations :

- La "canadianisation" de la constitution
- La création d'un tribunal constitutionnel
- La reconnaissance de droits égaux aux Canadiens français des autres provinces et notamment quant à la langue d'instruction et l'usage de la langue française dans les législatures.

● L'insertion du bill des Droits de l'Homme dans le texte constitutionnel.

Les membres du comité de la constitution se sont entendus sur le premier point, mais ils ont dû former des sous-comités pour discuter plus avant de la question du droit constitutionnel, du statut de la langue française dans les autres provinces. Ces sous-comités devaient se réunir tôt hier soir et faire rapport plus tard au comité.

Les membres ne s'entendent pas sur la question de savoir s'il faut créer un tribunal constitutionnel distinct, ou s'il serait préférable de créer un comité constitutionnel au sein de l'actuelle Cour suprême.

Sur la question de l'égalité des droits des Canadiens-français dans les autres provinces, les membres du comité ne se sont pas entendus. Certains d'entre eux veulent que l'exercice de ces droits dépende du nombre de Canadiens

français, et des dépenses et autres obstacles à l'entière reconnaissance des droits des Canadiens français.

C'est cette partie du débat d'hier qui a retenu surtout l'attention des délégués et qui a donné lieu aux prises de position les plus vigoureuses. L'une des plus remarquables fut celle du sénateur Jacques Flynn qui, faisant état de la difficulté de faire reconnaître les droits des Canadiens français dans les autres provinces, a déclaré que certains Canadiens se conduisent comme s'ils voulaient que le Québec ne soit jamais autre chose qu'une sorte de réserve.

Il a expliqué que dans ces conditions ils ne devaient pas s'attendre à ce que les institutions canadiennes commandent la loyauté des Québécois.

Visant vraisemblablement les thèses de M. John Diefenbaker, M. Egan Chambers, ancien député de St-Laurent-St-

Voir page 7 : Conservateurs

Trudeau se porte à la défense des pouvoirs actuels d'Ottawa

par Paul Cliche

QUÉBEC — Le ministre de la justice du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, a rejeté hier le concept des deux nations, l'idée d'un statut particulier pour le Québec, l'idée de la vocation internationale du Québec, aussi bien que la thèse des États associés mais s'est défendu de vouloir fermer la porte à une

discussion intergouvernementale en vue de modifier la constitution.

C'est une conférence de presse-choc qu'a accordé hier M. Trudeau aux journalistes qui assistent au congrès du Barreau canadien. Selon son habitude, il n'a pas ménagé les expressions à l'emporte-

pièce pour qualifier les thèses qu'il combat.

Essentiellement, le ministre fédéral a soutenu qu'il ne voit pas comment il est possible pour le Québec d'accroître ses pouvoirs au détriment de l'État fédéral tout en gardant la même influence à Ottawa et en voulant préserver les minorités canadiennes-françaises dans les autres provinces.

Selon lui, il n'y a pas moyen de sortir de ce dilemme.

Au contraire, M. Trudeau est convaincu que la seule façon pour les Canadiens français d'obtenir l'égalité d'un bout à l'autre du pays est d'inclure dans la constitution une déclaration des droits de l'homme qui empêcherait Ottawa aussi bien que les provinces d'intervenir pour limiter leurs droits linguistiques et culturels.

Le ministre de la justice a déploré à plusieurs reprises qu'on ne s'en tienne à l'heure actuelle qu'à des paroles. "Qu'on cesse donc de parler et qu'on agisse", a-t-il demandé. Il voudrait que les gouvernements provinciaux soumettent à Ottawa des projets concrets. Il a dit qu'il serait prêt à discuter avec Québec du statut particulier, des États associés ou du concept des deux nations même s'il y est opposé et qu'il combat ces formules.

Au sujet du concept des deux nations, M. Trudeau a soutenu que c'était une "optique réactionnaire" de considérer que l'État doit être fondé sur l'ethnie ou la nationalité. Selon lui, la seule politique réaliste est d'adopter une option pluraliste en ce domaine.

"Je rejette le concept de l'État national", a-t-il déclaré sans ambages quelques instants plus tard. Il croit que cette solution mettrait fin à la confédération.

Au sujet du statut particulier, le ministre de la justice s'est attaqué surtout au nouveau parti démocratique qui le prône "pour avoir des votes dans le Québec".

Le problème n'est pas très compliqué, a-t-il ajouté en substance. Si toutes les provinces sont prêtes à ce que le Québec ait plus de pouvoirs qu'elles-mêmes sans que cela ne nuise à sa présence à Ottawa et ailleurs dans le pays, je dis bravo. Mais je trouve que les Canadiens anglais seraient à ce moment-là de "bonnes poires". Je ne pense

Voir page 7 : Trudeau



Les candidats à la direction du parti conservateur ont fait hier des entrées de styles divers au congrès de Toronto. M. George Hees a eu de loin la plus spectaculaire, arrivant dans un autobus de deux étages entouré de jolies filles et de toute une suite. On voit sur la photo ce candidat et deux de ses admiratrices. M. Hees avait même pensé à acheter des pages de publicité dans la

revue de l'hôtel Royal York, où un grand nombre de délégués ont leurs chambres, mais les femmes de chambres ont prestement fait disparaître tous les numéros de cette revue hier. Quant aux autres candidats, on voyait de tout, depuis le joueur de cornemuse qui a accueilli M. Roblin jusqu'à l'entrée solitaire de M. Alvin Hamilton.

(Photo UPI)

Elections en Ontario

● Robarts veut dissiper toute rumeur sur sa candidature

TORONTO — Le premier ministre d'Ontario, M. John Robarts, a annoncé que des élections générales auront lieu dans sa province le mardi 17 octobre.

M. Robarts a dit aux journalistes que l'annonce des prochaines élections mettra un terme aux rumeurs qui voulaient qu'il soit candidat au leadership national du parti conservateur.

Il a dit que les élections n'empêcheraient rien la tenue de la conférence sur la "Confédération de demain" qui doit avoir lieu fin novembre. Il a dit que les provinces ont constamment besoin "de reviser leurs relations fiscales avec le gouvernement fédéral".

"Il s'agit pour nous de savoir la forme que prendra notre pays et de préserver l'unité nationale."

D'autres projets du gouvernement conservateur comprennent la révision et la refonte de la fiscalité au niveau des municipalités, le développement de l'éducation, le logement, les transports, l'énergie et l'industrie primaire et secondaire, a-t-il dit.

Rappelant que son gouvernement conservateur avait été élu il y a quatre ans ce mois-ci, M. Robarts a ajouté : "J'entrevois pour l'avenir de grandes tâches qui devront être entreprises avec toute l'énergie et l'ingéniosité dont nous sommes capables".

C'est pourquoi "il invitera la population de cette province de nous fournir une base solide qui nous permettra d'entreprendre ces grandes tâches".

"M. Robert Nixon, leader libéral d'Ontario, a dit aux journalistes qu'il est heureux de l'annonce des prochaines élections "tant attendues".

De Gaulle préside un conseil des ministres spécial sur le Québec

PARIS — La question de la coopération entre la France et le Québec a fait l'objet hier après-midi à l'Élysée d'un conseil ministériel restreint que le général de Gaulle a présidé.

Ce genre de conseil réunit autour du président de la République, et généralement du premier ministre, M. Georges Pompidou, les membres du gouvernement dans le secteur desquels se trouve la question figurant à l'ordre du jour. Aucune communication n'est jamais faite à la presse — c'est la tradition — après ces réunions.

On se rappelle qu'à l'issue du conseil des ministres du 23 août dernier le ministre de l'Information, M. Georges Gorse, avait précisé devant les journalistes que le gouvernement avait décidé "un accroissement considérable du concours apporté par la France au Québec dans les domaines de la culture, de l'économie et de la technique". Il avait ajouté que les mesures à prendre seraient étudiées prochainement. "Ces mesures, avait-il dit, qui font suite à la visite du général de Gaulle au Québec, et qui sont prises dans le cadre des accords de coopération conclus en 1965 avec le gouvernement de M. Lesage, sont destinées à aider les Français du Canada dans l'effort qu'ils déploient pour maintenir et développer leur personnalité."

Sous le titre "Les lampions sont éteints", ce journal écrit notamment : "La voix de cette clique (c'est-à-dire la tandem Thieu et Ky et leurs collaborateurs) qui vend son pays n'a aucune valeur. La question du Sud-Vietnam doit être résolue par le peuple du Sud-Vietnam, selon le programme politique du F.N.L., l'unique représentant authentique du peuple du Sud-Vietnam".

"En vérité, écrit le journal, ce n'est la peine pour personne de tergiverser sur la nature trop nettement trompeuse de ces élections saïgonnaises. Johnson lui-même n'ignore rien de la farce qu'il a montée mais il n'avait aucun autre moyen d'agir... car les États-Unis sont acculés à l'impasse et à la défaite... En montant cette farce des élections pour porter Thieu et Ky aux fauteuils de président et de vice-président, Johnson s'efforce de leur donner la marque de la légalité pour parler à sa place. C'est pourquoi, ces derniers jours Johnson a tiré la ficelle de Thieu pour qu'il déclare qu'il était prêt à "négocier", à "causer" à propos du problème du Sud-Vietnam et qu'il était prêt à "entrer en contact" avec Hanoi pour faire cesser la guerre".

"Empêtré dans un cercle vicieux, ajoute le journal, Johnson se montre de plus en plus stupide. Avant ou après la farce des élections, Thieu et Ky restent toujours les chefs de file des traîtres à leur pays et les agents misérables des impérialistes américains."

Sans se prononcer sur "les deux nations"

Les neuf candidats ont défini leur credo

TORONTO (par Pierre O'Neil et Michel Roy) — Les neuf candidats à la direction du parti conservateur ont fait hier soir leurs recommandations aux délégués qui participent au programme.

Commencée dans l'enthousiasme des flots-flots et l'agitation des partisans de chacun des candidats, la réunion s'est terminée, pour chacun d'eux, par une évaluation nouvelle de l'impact de leurs politiques respectives sur les délégués, évaluation aussi des faiblesses qu'il leur faudra corriger avant les discours déterminants qu'ils doivent prononcer devant tous les dé-

légués, au Maple Leaf Gardens, vendredi soir.

S'il fallait en juger seulement par les applaudissements reçus hier soir à la suite des interventions de chacun, il faudrait conclure que M. Roblin et Stanfield sont en tête du peloton. On peut dire aussi, en général, qu'il n'aurait sans doute pas réussi à modifier, par leurs discours, l'image qu'ils projettent d'eux-mêmes depuis leur entrée dans la course.

Un seul a peut-être amélioré ses positions, par la qualité de son texte, c'est M. Robert Stanfield. Mais M. Fulton n'a pas été à la hauteur de ce

qu'on dit de lui depuis plusieurs semaines. Il est en outre remarquable de noter qu'au cours de leurs interventions, aucun des candidats ne s'est prononcé directement sur le concept des deux nations, et que tous ont paru faire un effort pour éviter d'exprimer des opinions qui pourraient irriter M. Diefenbaker, qui arrive ce matin.

Quant à la rumeur voulant que ce dernier porte son appui du côté de M. Fleming, les journalistes ont remarqué que celui-ci a évité d'aborder de front la question de l'unité nationale, qui reste naturellement la question majeure posée au cours de ce congrès.

M. Stanfield

Pour M. Stanfield, le parti conservateur est avant tout progressiste. Non seulement doit-on se soucier de sécurité sociale et de progrès économique, mais encore faut-il s'efforcer d'améliorer la qualité de la vie du citoyen dans les régions rurales et dans les villes, en matière culturelle et sociale, sur le plan matériel et dans une perspective spirituelle.

"Il importe également d'inspirer au citoyen un sentiment de participation effective à la réalisation des grands objectifs. C'est ainsi que s'épanouiront les personnalités des citoyens", a-t-il dit.

Il aborde ensuite la question des relations entre les Canadiens des deux langues. Les Canadiens français ont le droit de jouir de leur langue et de leur culture, mais ce principe, dit-il, il faut le traduire dans les faits. Il est souhaitable que les Canadiens-français vivant hors du Québec puissent jouir des mêmes droits linguistiques qui sont reconnus à la minorité anglaise du Québec. Les Canadiens français ne veulent pas imposer leur langue et leur culture aux autres, mais simplement là où c'est pratique, traiter en français avec les organismes publics. Ces demandes ne sont pas déraisonnables, et M. Stanfield les fait siennes.

A l'intérieur du Québec, pour

suit le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, les Canadiens-français paraissent s'entendre pour souhaiter un statut particulier. Il n'aime pas l'expression qui, en anglais, implique des "privilèges spéciaux".

Mais telle n'est pas selon lui l'objectif du Québec qui, tout au plus, réclame en matière sociale et économique, les pouvoirs nécessaires à sa réalisation comme groupe culturel. M. Stanfield ne rejette donc pas ces demandes, mais souligne qu'il faut les définir soigneusement, de telle sorte qu'en octroyant des pouvoirs spéciaux au Québec, l'État

Voir page 7 : Candidats

Me J.-Y. Morin ne croit pas que le Québec accepte la proposition du ministre Trudeau

QUÉBEC (DNC) — Le professeur Jacques-Yvan Morin a déclaré hier au congrès du Barreau canadien qu'il ne croit pas que dans la situation actuelle (10 provinces dont une seule française), le Québec serait prêt à accepter la proposition du gouvernement fédéral qui a été formulée lundi par le ministre de la Justice, M. Pierre-Elliott Trudeau, de placer dans la constitution canadienne une déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui engloberait aussi bien les droits collectifs que les droits des individus.

Il a aussi souligné les dangers qu'il y a d'aborder la réforme constitutionnelle par ce "biais". Il a dit espérer qu'il ne s'agissait pas d'une "manoeuvre de diversion".

Le président des états généraux du Canada français, qui a présenté une communication sur les droits de l'homme, a toutefois établi une distinction.

Il a félicité chaleureusement le ministre Trudeau de vouloir inclure une déclaration des droits collectifs dans la constitution canadienne mais a ajouté que le domaine des droits des individus relevait en grande partie de la juridiction provinciale.

M. Morin s'est cependant rallié, par la suite, à l'opinion de l'avocat montréalais Marc Brière, qui a déclaré que, dans un Canada qui serait devenu un véritable Etat binationnel, constitué par deux Etats canadiens français et canadiens anglais quasi souverains, il ne s'opposerait pas à une déclaration des droits de l'homme et du citoyen entièrement commune.

D'autre part, le président des états généraux a toutefois souligné les dangers que soulève cette façon d'aborder la réforme constitutionnelle. "On doit prendre garde de ne pas

se servir des droits de l'homme pour empêcher toute évolution constitutionnelle", a-t-il dit.

"Cette façon d'aborder la question constitutionnelle par le biais de la déclaration des droits équivaut à jouer avec le feu. On risque ainsi de dévaluer les droits de l'homme et de desservir la cause que l'on veut servir. J'espère qu'on s'en rendra compte en haut lieu et qu'il ne s'agit pas d'une manoeuvre de diversion", a-t-il ajouté à l'adresse du ministre Trudeau, qui était dans l'auditoire.

Au sujet de l'insertion dans la constitution d'une déclaration sur les droits collectifs (linguistiques, culturels, scolaires, religieux), comme l'avait proposé la veille le ministre fédéral, le professeur Morin a dit qu'on ne pouvait que l'en féliciter tout en regrettant que cette mesure arrive

100 ans trop tard. Il fit alors un rappel historique pour démontrer comment les droits de la nation canadienne-française avaient été bafoués en dehors du Québec depuis 1867.

Quand il s'agit des droits des individus, a-t-il poursuivi, on doit cependant apporter beaucoup de nuances et de précautions parce que ce domaine relève en grande partie de la compétence des provinces et que le Québec entend bien l'exercer.

M. Morin a alors fait une énumération des diverses catégories de droits individuels:

- 1) Au sujet des droits ou libertés politiques, M. Morin a admis avec M. Trudeau, qui lui en a fait la remarque, qu'il s'agit d'un domaine de juridiction mixte.
- 2) Quant aux droits civils, le professeur de droit constitutionnel a dit qu'ils relèvent

exclusivement de la compétence du Québec. Il a lu aux congressistes le texte que la Commission de révision du code civil québécois a préparé à ce sujet. Il s'agit d'une déclaration en 10 points, rendue publique en octobre 1966, qui, selon lui, démontre que le Québec avance toutes les autres provinces canadiennes sous cet aspect. Tout demeure encore à l'état de projet, faut-il noter cependant.

- 3) Les problèmes de discrimination sont eux aussi de la compétence des provinces, quoiqu'il faille déplorer qu'il n'y ait pas encore beaucoup de progrès. Au Québec, nous avons une loi contre la discrimination dans l'emploi et dans l'hôtellerie, a signalé le conférencier.
- 4) Le domaine des droits économiques et sociaux relève aussi des provinces, soutient M. Morin.

- 5) Il en est ainsi du domaine des droits judiciaires, particulièrement en ce qui concerne l'action policière.
- 6) M. Morin soutient aussi que le champ des libertés publiques (liberté de conscience, de réunion, d'association) relève d'abord des provinces.

En définitive, dans ce domaine des droits individuels, M. Morin soutient qu'il s'agit avant tout d'un champ de juridiction provinciale et qu'il ne faudrait pas s'étonner que le Québec veuille légiférer exclusivement, car dans la situation constitutionnelle actuelle, ces droits doivent être "enchâssés" dans une constitution québécoise et non dans une constitution fédérale.

M. Morin a conclu en disant que la tâche de la prochaine session était avant tout de faire accepter le fait que le Canada constitue un Etat binationnel.

AU QUÉBEC...AU CANADA...ET AU DELÀ!

G.H. WOOD
"Salubrité Universelle"

L'école francophone de Pierrefonds sera remise en chantier

A la suite d'une rencontre avec les propriétaires de "Versailles Gardens", à Pierrefonds, le conseil municipal de cette municipalité de l'ouest de Montréal "votera les mesures nécessaires en vue de la construction de l'école déjà commencée".

Il s'agit du chantier scolaire, abandonné au début de l'été dernier, après que les habitants du quartier eurent refusé au conseil, par voie de référendum, l'autorisation de modifier les règlements d'homologation qui interdisaient la construction d'une école dans une zone classée résidentielle.

Le communiqué du conseil, signé par son maire M. André Theoret, signale que la décision de poursuivre les travaux de construction découle d'une rencontre, vendredi dernier, entre les propriétaires et la commission scolaire de Pointe-Claire et Beaconsfield.

"A cette rencontre l'association des propriétaires de Versailles a présenté huit conditions à la commission scolaire. Ces conditions ont été acceptées par ladite commission scolaire. Le conseil de la cité de Pierrefonds considère maintenant que le problème est résolu", mande le communiqué.

Cependant, vu les retards, aggravés encore par le chantier, l'école n'ouvrira maintenant ses portes qu'en janvier.

Privés de locaux convenables, c'est dans l'école "Monseigneur Deschamps", une institution bilingue, que les quelque 500 écoliers francophones iront en classe, à la rentrée.

L'école, on le sait, avait été construite en une institution exclusivement anglophone, et rebaptisée "Fathers of Confederation School". A cause de l'imbroglio scolaire, elle rejoindra l'ouverture de la nouvelle école francophone.

Pour leur part, les propriétaires de "Versailles Gardens" annoncent dans un communiqué distinct qu'ils ont obtenu de la commission scolaire "huit conditions qui, nous espérons, rendront favorable la construction de l'école aux citoyens de Versailles".

"Une majorité des citoyens nous a fait savoir qu'ils consentaient à ce que les tra-

voux de construction soient repris, et cette information a été transmise aux membres du conseil de Pierrefonds pour action future", se lit textuellement le document, signé par un M. "Stewart".

On ignore à quelles conditions spécifiques les habitants de "Versailles Gardens", en grande majorité anglophones, ont consenti à voir s'élever une école dans leur quartier.

L'on croit savoir cependant que les autobus scolaires devront emprunter un parcours qui assurera aux habitants de cette petite enclave la tranquillité et que la nouvelle école devra être judicieusement "camouflée", isolée en quelque sorte derrière des haies d'arbustes.

Cependant, la section mont-réale du Rassemblement pour l'indépendance nationale réclamait l'intervention immédiate du gouvernement, dans un télégramme envoyé au ministre de l'éducation.

Le RIN invitait de nouveau la population à manifester "contre l'invasion anglophone" dans Pierrefonds. Le Rassemblement estime que les retards dans la mise en chantier de l'école francophone sont attribuables aux préjugés raciaux des habitants de "Versailles Gardens", et il exhorte à ce sujet son "étonnement devant le silence du gouvernement".

Les anglophones appuient le principe du projet Trudeau

QUÉBEC (DNC) — La question constitutionnelle a gardé la vedette encore hier au congrès du barreau canadien lorsque les participants à un colloque sur les droits de l'homme ont fait connaître leur réaction à la proposition formulée la veille par le ministre fédéral de la justice, M. Pierre-Elliott Trudeau, d'inclure dans la constitution canadienne une déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui engloberait aussi bien les droits collectifs qu'individuels.

La grande majorité des participants anglophones, notamment le doyen Maxwell Cohen, de la faculté de droit de l'université McGill; le doyen juge en chef de la cour de l'Échiquier, M. G. T. Thorson; le doyen W.F. Bowker, de la faculté de droit de l'université d'Alberta et le professeur Walter Tornopolsky, d'Osgoode Hall à Toronto se sont déclarés en principe en faveur de ce projet.

Ils se sont tous opposés à l'opinion du professeur Jacques-Yvan Morin, de la faculté de droit de l'université de Montréal, qui a déclaré que dans l'état actuel cette déclaration des droits, ne devrait traiter que des droits collectifs et non des droits individuels qui sont en grande partie de la compétence exclusive des provinces.

Lorsque Me Marc Brière, de Montréal, a dit qu'une déclaration commune des droits inclue dans la constitution pourrait englober les droits individuels aussi bien que les droits collectifs, la Canada sera devenu un véritable Etat binationnel, la discussion a bifurqué sur le problème de la reconnaissance du concept des deux nations.

Le président du débat, Me Jean Martineau, de Montréal, a conclu en déclarant aux applaudissements de l'auditoire composé en grande partie d'anglophones, qu'il n'y avait qu'une seule nation canadienne et que tout ce que les Canadiens français pouvaient souhaiter c'est que leurs minorités dans les provinces autres que le Québec soient traitées avec autant de justice que la majorité anglophone l'a été au Québec.

La fin du débat ne pouvait donc laisser de doute sur l'état d'esprit négatif de la majorité des congressistes au sujet du concept des deux nations. Mais l'expérience concluante à ce sujet sera faite aujourd'hui alors que le Jeune barreau étudiera une résolution présentée par des avocats de Québec afin qu'on reconnaisse l'existence de deux nations, aussi bien que le droit à l'autodétermination des Canadiens français et la reconnaissance du fait que Québec est l'Etat national des Canadiens français.

Le doyen Cohen a déclaré que l'insertion d'une déclaration des droits de l'homme dans la constitution canadienne constituerait une expérience décisive pour savoir si le Canada constitue vraiment un pays.

"Ce sera une tragédie si nous ne pouvons inclure une déclaration commune des droits dans la constitution d'ici la fin de 1968", a-t-il dit.

M. Thorson, a aussi accueilli avec chaleur la proposition de M. Trudeau. Selon lui, tout le domaine de la déclaration

des droits de l'homme devrait être confié à Ottawa parce que ces droits sont l'apanage de tous les citoyens canadiens.

Le professeur Tornopolsky a aussi appuyé le projet Trudeau. Mais il s'est dit en désaccord avec le professeur Morin qui soutient que la question des droits individuels est en grande partie de juridiction exclusivement provinciale.

Selon lui, il s'agit d'une juridiction mixte, d'une zone grise.

Le doyen Bowker, s'est dit convaincu que les gouvernements canadiens pourraient se mettre d'accord sur une déclaration de droits qui comprendrait aussi bien les droits collectifs qu'individuels.

Le doyen W.R. Lederman, de la faculté de droit de l'université Queen de Kingston, a toutefois exprimé des réserves, disant qu'une déclaration incluse dans la constitution équivaudrait à retirer ce champ de la juridiction des législatures pour le donner aux tribunaux qui comme on le sait ont la tâche d'interpréter la constitution.

LE DEVOIR

MERCREDI, 6 SEPTEMBRE 1967



Un avion s'écrase à Gander: 34 morts

GANDER (Terre-Neuve) — Un avion tchèque de la ligne Prague-LaHavane s'est écrasé hier matin quelques secondes après avoir décollé de l'aéroport de Gander, tuant 34 des 69 passagers.

Une équipe de quatre enquêteurs du ministère des transports du Canada ainsi que des inspecteurs des lignes aériennes tchécoslovaques se sont immédiatement mis en route vers la scène de l'accident, qui reste inexplicable. La tour de contrôle était en contact avec le pilote jusqu'au tout dernier moment, et un mécanicien tchèque qui avait inspecté l'appareil avant le décollage affirme que ce dernier était en parfait état.

C'est le pire accident d'avion qu'on ait vu de mémoire d'homme à cet aéroport. L'écrasement d'un appareil de la ligne Sabena, en 1946, avait fait 27 morts.

"Je n'ai pas eu le temps de voir ce qui arrivait, relate un employé de la tour de contrôle. Tout à coup il y avait cette boule de feu qui s'écrasait au sol." On ne sait pas si l'explosion a suivi ou précédé l'écrasement.

Parmi les morts se trouvaient le pilote, le copilote et deux autres membres de l'équipage. Les blessés — 18 femmes, 10 hommes et sept enfants — semblaient être en majorité des Tchéques, des Polonais et des Cubains. En fin d'après-midi 10 personnes qui avaient subi des blessures particulièrement graves ont été transportées de l'hôpital de Gander à une institution de Halifax. Elles sont toutes dans un état critique.

Un groupe d'environ 150 personnes a salué l'arrivée des souverains grecs, hier soir, à la porte du Château Champlain, où ils se sont rendus à un moment avant de se rendre à l'hôtel de ville.

Lundi, dans la capitale fédérale, aucune manifestation hostile n'a marqué non plus l'arrivée du monarque, à qui un grand nombre de Canadiens d'origine grecque reprochent amèrement d'avoir signé le décret qui abolit la constitution, en avril dernier, portant les fascistes au pouvoir dans ce pays qui fut le berceau de la démocratie occidentale.

A Toronto, vendredi, plusieurs milliers de manifestants grecs, les uns appuyant Constantin, les autres l'accusant de trahison, en sont venus aux coups, mais la police les a dispersés sans effectuer d'arrestations.

A Montréal, les 40.000 Canadiens d'origine grecque se partagent aussi entre deux camps, et l'on redoute des manifestations. Constantin et Anne-Marie paraîtront cet avant-midi sur l'estrade d'honneur de la place des Nations, dans l'île Saint-Hélène. Les policiers seront à l'affût.

Les milieux politiques canadiens s'inquiètent bien sûr de la prise du pouvoir par un régime militaire et fasciste en Grèce, mais les cérémonies et les discours officiels dans la capitale fédérale lundi se sont déroulées comme si de rien n'était. Le gouverneur général, M. Michener, et le premier ministre Pearson ont accueilli les visiteurs royaux. Le commissaire général Pierre Dupuy les accueillera à l'Expo.

Pour sa part, M. Pearson a rendu hommage "à l'esprit créateur de la Grèce, qui s'épanouit dans une atmosphère de liberté et de stabilité".

De son côté, le gouverneur général a reconnu "la dette que nous devons à la Grèce antique, sur les assises intellectuelles de laquelle s'est édifiée la Grèce moderne".

Enfin, Constantin a dit que "le Grec tient à la liberté comme à la vie elle-même".

Peu après son arrivée à Ottawa, Constantin a eu un entretien avec MM. Pearson, Winters et Martin. "Un tour d'horizon", a fait savoir un fonctionnaire du gouvernement.

On croit savoir qu'il fut question de Chypre, de l'OTAN et de la balance commerciale déficitaire de la Grèce.

Des cérémonies symboliques fêteront le centenaire de la rébellion de 1837-38

A l'occasion du centenaire de la rébellion de 1837-38, la Société nationale populaire lancera au cours des quatre prochains mois un programme de cérémonies symboliques visant à commémorer quelques faits et dates moins connues de l'histoire des patriotes de cette époque.

C'est dans un lieu historique, la place Jacques-Cartier, et au jour anniversaire de la fondation de l'Association des Fils de la Liberté, le 5 septembre 1837, que la SNP a rendu public hier son programme, qui n'a rien à voir directement avec les protestations dirigées contre les manifestations du centenaire de la confédération canadienne, spécialement le train du centenaire.

La SNP, "fille rebelle de la Société Saint-Jean-Baptiste", comme l'a surnommée son président actuel, M. Jean-Jacques Roy, sans amertume d'ailleurs, invitera ses 900 membres et le public en général à "honorer dignement la mémoire des patriotes et à flétrir les actes des colonialistes de l'époque".

Le responsable de ces fêtes du tricentenaire, M. Claude Larivière, a déclaré que le programme était exclusivement commémoratif et qu'aucun pancarte arborant par exemple un "Québec libre" ne serait acceptée lors des cérémonies.

La SNP, qui n'est pas formée d'une "organisation moi-

tié civile moitié militaire" à l'instar de l'Association des Fils de la Liberté, ainsi que le rapporte l'historien de la rébellion, L. O. David dans "Les Patriotes de 1837-38", réédité en 1937 à l'occasion du centenaire de ces événements, n'a pris l'initiative de cette commémoration que parce qu'aucune autre association ne le faisait.

Elle croit que ces cérémonies sont susceptibles de renseigner les Québécois d'aujourd'hui sur leur passé "révolutionnaire", spécialement en cette année du centenaire de la confédération. La SNP n'entend pas cependant s'attaquer aux projets du centenaire de la confédération, jugeant préférable "de consacrer ses efforts à quelque chose de plus positif".

Voici les grandes lignes du programme:

Le 23 septembre, jour anniversaire de l'assemblée des Six comtés tenue à Saint-Charles par L.-J. Papineau, un historien participera à un déjeuner-causerie.

Le 6 novembre, une manifestation rappellera les "attaques des membres de l'Association des Fils de la Liberté par les membres du Doric Club". Le 12, un rassemblement aura lieu à 19h au monument des patriotes pour aller au monument Chénier, commémorant la proclamation de Colborne interdisant les défilés et assemblées publiques.

Le 16 novembre, un piquetage symbolique rappellera l'émission des mandats d'arrestation contre les patriotes les plus importants.

Le 25 novembre, la SNP participera à la cérémonie organisée par le Rassemblement pour l'indépendance nationale à Saint-Charles, rappelant les batailles de Saint-Charles et Saint-Denis.

D'autres démonstrations auront également lieu en décembre.

LIBERTÉ POUR LA GRÈCE

Vous aiderez au rétablissement de la démocratie et de la liberté en Grèce, en assistant à une soirée dédiée à la musique et à la poésie grecques.

HOTEL REINE ELIZABETH, GRAND SALON
6 SEPTEMBRE, 9.00 P.M.
Buffet grec et vins

\$5 par personne Billets à la porte
COMITÉ CANADIEN POUR LA DÉMOCRATIE EN GRÈCE
Boîte 66, Station St-Henri, Montréal 30

4 1/2%

d'intérêt sur le solde quotidien

UN COMPTE d'encaissement avec dépôts d'épargne fait produire à vos économies leur intérêt maximum véritable; aucun compte, au Canada, ne peut rapporter plus. C'est que le Guaranty Trust calcule l'intérêt sur le solde quotidien.

Vous ne pouvez pas tirer de chèques, mais vous pouvez effectuer des retraits n'importe quand. Solde minimum: \$3,000.

Guaranty Trust

Compagnie régie par une charte fédérale. Capital et réserves: \$27,000,000. Dépôts excédent \$400,000,000.

Paul Vaillancourt jr, gérant
427 ouest, St-Jacques - 849-5705
(Siège social de la Prov. de Québec)

Yves Pilon, gérant
7275 est, rue Sherbrooke - 351-5500
(Place Versailles)

Maison de retraite pour groupes, mixtes ou pas, de jeunes ou de moins jeunes, pour stages de liturgie, journées d'étude ou rencontres amicales: site enchanteur, accueil chaleureux, calme assuré. École maison de repos pour dames ou jeunes filles. Pour tout renseignement supplémentaire s'adresser à:

Courvent Maplewood, Waterloo, (Sheppard) P.Q.
Téléphone: 539-0360

AUTOMOBILISTES!

les meilleurs taux d'assurance vous attendent...

Téléphonez-moi et constatez

RENÉ BÉLANGER
Tél. 645-6855

Essayez-la aujourd'hui... elle sera votre favorite demain.

WODKA WYBOROWA

toujours la supérieure

PRODUITE ET EMBOUTEILLÉE EN POLOGNE

L'évolution constitutionnelle

Une nouvelle déclaration des droits de l'homme serait le meilleur point de départ d'une véritable réforme

par Pierre-Elliott Trudeau, ministre de la justice

Lundi dernier, le ministre de la justice du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, prononçait devant l'Association du barreau canadien réunie pour son congrès annuel, une causerie sur le vaste problème de la réforme de la constitution. En raison de l'importance de cette question, nous croyons utile de reproduire l'essentiel de l'intervention de M. Trudeau. Après avoir expliqué la "prudence" dont il a fait preuve devant le puissant courant en faveur de modifications à la constitution et rappelé d'autre part qu'à diverses reprises il avait néanmoins fait certaines propositions de caractère général à cette fin (notamment devant la commission Tremblay), le ministre a abordé le sujet même de sa causerie, comme suit.

Vous vous rappellerez qu'il y a plus d'un an le Premier Ministre a annoncé à la Chambre des communes qu'un comité spécial formé de hauts fonctionnaires fédéraux avait été constitué avec mission d'étudier certaines questions constitutionnelles et de faire rapport.

Ces travaux avaient progressé à tel point que, peu de temps après ma nomination à titre de ministre de la Justice, j'ai eu l'occasion de donner à notre tâche plus d'ampleur et de profondeur et de donner à ces fonctionnaires l'assistance de personnes n'appartenant

pas à la fonction publique. C'est ainsi que j'ai nommé M. Carl Goldenberg, c.r., à titre de conseiller extraordinaire en matière constitutionnelle et lui ai adjoint, à titre de conseillers, quelques-uns des plus hautes autorités au pays en questions constitutionnelles. Ils ont déjà mis à l'étude nombre de problèmes constitutionnels; je nommerais, à titre d'exemple, les problèmes constitutionnels que posent certaines ententes fédérales-provinciales, et notre organisation judiciaire de dernier ressort en matière constitutionnelle. On a déjà atteint un point avancé dans l'étude d'autres questions de caractère constitutionnel très importantes, tel que le droit de signer des traités et autres sujets connexes. En outre, le Gouvernement attend le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui sans aucun doute fera des recommandations importantes dans des domaines constitutionnels ou para-constitutionnels.

Nous n'avons pas voulu cependant limiter à ces études nos enquêtes dans le domaine de la Constitution. Tandis que ces travaux progressaient, ministres et fonctionnaires étaient à la recherche d'un point de départ pour un dialogue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, visant à la réforme de la Constitution. Nous en sommes venus à la conclusion

que le postulat le plus susceptible de provoquer l'accord général — postulat qui en soi mérite l'intérêt le plus immédiat — serait une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, une déclaration qui offrirait la garantie des libertés essentielles des citoyens devant les interventions soit fédérales soit provinciales, et qui aurait un tel degré d'immuabilité que ni le Parlement ni les législatures ne pourraient en modifier les dispositions par le procédé ordinaire des amendements législatifs.

Vous êtes avocats et vous pouvez voir que l'adoption d'une Déclaration des droits est liée de façon intime au problème plus général de la réforme constitutionnelle. En somme ce que nous ferons c'est de mettre à l'épreuve l'unité canadienne dans l'espoir de la consolider. Si nous réussissons à nous entendre sur les droits fondamentaux des citoyens, sur leur définition et sur leur protection à travers tout le Canada, nous aurons fait un pas important vers une réforme constitutionnelle de base.

C'est la possibilité de réaliser ce but qui a incité le Premier Ministre, lors d'une réunion avec les premiers ministres provinciaux, à leur annoncer qu'il les inviterait à une conférence au cours de laquelle on discuterait de l'adoption possible d'une Déclaration des droits liant à la fois le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Effectivement, il a déjà fait cette invitation et a proposé une date assez rapprochée en 1968 pour la tenue de cette conférence.

Déjà on a réussi à faire beaucoup au Canada dans le domaine des libertés civiles, en particulier, par le truchement de la Déclaration canadienne des droits de 1960. Le but que nous nous proposons d'atteindre en ce moment, c'est une nouvelle Déclaration qui serait plus large d'application et qui aurait dans la Constitution elle-même ses lignes de défense essentielles. La Déclaration canadienne des droits catalogue les droits du citoyen par rapport à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, ainsi que certains droits politiques fondamentaux telles la liberté de parole, la liberté de la presse, la liberté de religion et la liberté de réunion. Il y a de plus nombre de lois provinciales qui prohibent la discrimination et les atteintes aux droits de l'homme. Toutes ces dispositions ont cependant un caractère statuaire et elles ne peuvent prévenir les empiètements que pourraient faire sur ces droits soit le Parlement soit les législatures. En fait, elles peuvent être modifiées comme toute autre disposition législative. Bien plus, elles ne protègent pas ces droits qui sont propres à un pays, tel le Canada, qui est formé de deux groupes linguistiques distincts.

Il s'ensuit que nous projetons une Déclaration des droits qui soit plus ample que la loi actuelle. Il y a unanimité sur ce que sont les droits essentiels: la liberté de croyance et d'expression, la liberté d'association, le droit à un juste procès et à de justes procédures judiciaires généralement. On exige aussi bien une protection contre les traitements de faveur en raison de la race, de la religion, du sexe et de l'origine ethnique ou nationale. Voilà les droits qu'ordinairement protège une Déclaration des droits. Ils sont à la base d'une société d'hommes libres.

Mais il y a au Canada des droits qui sont d'une importance particulière du fait, comme je l'ai déjà signalé, que ce pays se fonde sur deux groupes linguistiques distincts. Compte tenu du fait que la langue est le premier des instruments nécessaires à la conservation et au développement de l'identité culturelle d'un peuple, les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui s'y rapportent sont fort limitées. J'affirme que nous avons besoin d'une définition plus large et de garanties plus grandes pour assurer la reconnaissance des langues officielles. J'ai déjà dit que je concevais une déclaration des droits comme devant avoir non seulement un contenu plus vaste que celui qu'assure la loi actuelle mais aussi comme devant être inscrite dans la Constitution. La Déclaration des droits de 1960 est une loi qui n'a d'application qu'au niveau du gouvernement fédéral. Même à ce niveau, les cours

font montre d'une certaine hésitation à lui donner une application absolue. De toute évidence, elle ne contrôle pas l'exercice des pouvoirs provinciaux. De plus, la portée de la plupart des lois garantissant les droits de l'homme au Canada est rendue incertaine à cause de la division des compétences législatives que nous connaissons. Les limites ne sont pas sûres de la compétence soit du Parlement soit des législatures à assurer la protection des droits de l'homme. Nous aurons à faire face à cette incertitude aussi longtemps que nous tenterons d'assurer la protection des droits de l'homme par le moyen de lois ordinaires. Voilà les raisons pour lesquelles je suis convaincu que le temps est venu de placer ces protections nécessaires dans une constitution.

Je songe à une Déclaration des droits qui serait rédigée de façon à restreindre les compétences de tout gouvernement, tant fédéral que provincial. Cela ne veut pas dire qu'une juridiction serait accrue aux dépens de l'autre: il n'y aurait aucun transfert de pouvoirs du parlement fédéral aux législatures provinciales ni des législatures provinciales au parlement fédéral. Au lieu de cela, la compétence tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux serait diminuée au profit du citoyen canadien qui serait davantage protégé dans l'exercice de ses droits et de ses libertés fondamentales.

J'ai déjà signalé qu'une entente sur l'inviolabilité d'une Déclaration des droits poserait d'autres problèmes constitutionnels fondamentaux. En premier lieu, quelle procédure adopterions-nous pour modifier la Constitution? Comment la Déclaration serait-elle faite inviolable? Nous faudrait-il demander au Parlement de Westminster d'adopter les modifications nécessaires à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Ou bien, nous entendrions-nous

finalment sur une formule de modification, au Canada, de notre Constitution? Il est inévitable qu'une discussion portant sur une telle Déclaration des droits provoquera une nouvelle tentative d'accord sur une formule de modification — chose que nous n'avons pas réussi à faire après tant d'années d'efforts. Je ne puis penser à une occasion plus propice que celle où nous serons convenus d'une protection constitutionnelle des droits fondamentaux du citoyen, pour trouver une solution au problème du développement, au Canada, d'une constitution canadienne, réussissant ainsi à rapatrier enfin notre constitution.

Nous aurons à résoudre d'autres problèmes constitutionnels. L'incorporation à la Constitution d'une Déclaration des droits modifierait le concept qu'on se fait, au Canada, de la souveraineté du Parlement. Une fois les droits fondamentaux déclarés inviolables, ils deviendraient hors de portée du gouvernement à tous les niveaux. Cela imposerait, aux tribunaux de nouvelles et importantes obligations car il leur appartiendrait d'interpréter la Déclaration des droits, de décider de l'ampleur qu'il faudrait donner aux droits protégés, et de déterminer la portée des restrictions imposées aux pouvoirs des gouvernements. Inévitablement, ceci nous amènera à considérer l'organisation judiciaire qui actuellement fait de la Cour suprême du Canada l'arbitre souverain des différends constitutionnels.

Une Déclaration des droits, conjuguée avec une formule de modification ayant pour effet de "rapatrier" la Constitution, et appliquée à tout le Canada par notre tribunal constitutionnel suprême, ouvrirait la porte à d'autres réformes constitutionnelles. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le pouvoir de réserve et de désaveu des lois provinciales ne perdrait-il pas sa raison d'être lorsque la

Déclaration des droits aura été incorporée à la Constitution? N'existe-t-il pas d'autres particularismes vécus de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qu'on devra dès lors ré-examiner?

Ainsi, vous voyez pourquoi je vous disais au début que l'adoption d'une Déclaration des droits ouvre toute grande la porte à des modifications nécessaires à la Constitution. Je suis d'avis qu'une fois l'accord fait sur une Déclaration des droits, sur une formule d'amendement et sur un système de décision judiciaire de dernier ressort, peu de chose empêchera la discussion, à une conférence constitutionnelle générale, de telles autres modifications spécifiques qui pourraient être nécessaires pour adapter notre constitution aux besoins de l'heure. Nous envisageons avec plaisir la perspective de ces discussions. Nous n'avons pas pour ligne de conduite de nous opposer à quelque initiative ou proposition raisonnables.

Il devrait être évident de ce qui précède, M. le président, que la politique du gouvernement en matière constitutionnelle a été cohérente et progressive. Notre politique en fut une de développement dirigé, qui ne craint pas les changements, qui au contraire les encourage ainsi que j'en ai fait la démonstration aujourd'hui, à condition cependant qu'ils respectent l'intégrité du Canada. Notre but, c'est le maintien d'un gouvernement fédéral fort et de gouvernements provinciaux forts. C'est cela, le fédéralisme.

Voilà, M. le président, à peu près ce que je voulais dire sur la question des modifications constitutionnelles. Il est sans doute vrai de penser que pendant quelque temps le gouvernement fédéral n'a pas manifesté beaucoup d'enthousiasme pour les mises-en-accusation publiques de la constitution cana-

dienne. Nous savions en effet qu'un système fédéraliste est un appareil délicat, plus facile à déregler qu'à remettre en marche, et en tant que gouvernement central, nous sentions que notre responsabilité était grande pour le maintien de l'harmonie entre tant de régions, culturellement et géographiquement distinctes. Et puis nous voulions donner au pays le temps de réfléchir et de s'ajuster aux nouveaux rapports de force, politiques, culturels, sociaux et économiques, qui se dessinaient dans l'aube de notre deuxième centenaire.

Je crois que cette tactique fut sage. Plusieurs gouvernements — y compris le nôtre — ont mis sur pied des comités chargés de préparer le débat constitutionnel; les hommes politiques et l'opinion publique ont eu d'amples occasions de mesurer l'importance du problème et la difficulté de sa solution. Les temps sont mûrs.

Le gouvernement fédéral se déclare désormais prêt à discuter de toutes les réformes constitutionnelles qu'on voudra. Comme je le disais devant le Parlement le 23 juin dernier, alors qu'on m'interrogeait au sujet de certaines modifications possibles à la constitution: "Pour ce qui est... d'un tel amendement, je n'ai pas reçu de représentations, monsieur le président. Si je les reçois, je les étudierai avec soin."

L'on ne nous prendra pas en flagrant délit d'immobilisme. Seulement nous voudrions que les changements se fassent dans l'ordre et sous la direction de gouvernements responsables au peuple. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a pris l'initiative de propositions concrètes. (Il ne faut du reste pas oublier que depuis 100 ans, lorsqu'il s'est agi de modifier le texte constitutionnel, c'est à peu près toujours le gouvernement fédéral qui a pris l'initiative.) Nous n'avons pas donné notre appui à des formules vagues et contradictoires pour tout remettre en cause et pour tout changer en même temps, sans trop savoir ce qui viendrait pas la suite. Nous avons plutôt proposé qu'on commence par l'essentiel: un essentiel précis, limité, mais qui rend possible tout le reste.

Si la formule Fulton-Favreau d'amendement et de rapatriement de la constitution a échoué, c'est sans doute parce qu'on a recherché un accord unanime sur les mécanismes, plutôt que sur la substance.

Aujourd'hui, nous commençons par la substance. Nous disons à tous les Canadiens de toutes les provinces: mettons-nous d'accord sur les libertés publiques, sur tous les droits fondamentaux que nous voulons garantir. Après cela, nous en viendrons aux mécanismes.

Invitation à la
regalade des
gourmets!

CHEZ
Vito
PIZZATISSIMO

5412 Côte des Neiges, Montréal, Que., Tel.: 735-3523

PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR ADULTES

- ACCÉLÉREZ VOS PROMOTIONS
- AUGMENTEZ VOTRE REVENU
- EXPOSEZ VOS IDÉES

GRACE AU COURS
DALE CARNEGIE
EN FRANÇAIS

Assistez à une soirée explicative
GRATUITE

Dale Carnegie Mercredi 6 sept à 8.00 p.m. - Mezzanine
Jeudi 7 sept à 8.00 p.m. - Mezzanine

Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1455, rue Peel
Renseignements: Jacques de Bellefeuille 845-5264

En métro descendez station Peel
Nous organisons les programmes d'automne
RÉSERVEZ VOTRE PLACE MAINTENANT

PECK'S
SHERBROOKE AT GUY

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi à samedi
9 a.m. à 6 p.m.

OUVERT VENDREDI JUSQU'À 9 P.M.

SEULE ET UNIQUE

VENTE
DE L'ANNÉE

10% à 50% de RABAIS

COMPTOIRS SPÉCIAUX D'AUBAINES DE LONG JEU
Rég. \$3.98 à \$6.98 pour seulement

\$1.98

Nouveau choix d'heures en heures

TERMES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES

TREVOR PECK CO. LIMITED
1498 ouest, Sherbrooke 937-2325

Climatisé par Carrier pour votre confort.

Opinion libre

Lettre ouverte au premier ministre du Québec sur le conflit entre les radiologistes et le gouvernement

par le docteur J.C. Favreau
professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Monsieur le Premier Ministre, Permettez au doyen des chirurgiens-orthopédistes de s'adresser au Premier Ministre de sa Province avec la simplicité, la franchise et le respect commandés par la vieillesse de l'amitié que nous rapproche et par la gravité du problème dont il sera question. Vous avez déjà compris qu'il s'agit du conflit qui en ce moment oppose votre gouvernement aux médecins spécialistes du Québec.

D'abord, on se demande pourquoi ce conflit existe. En effet, après votre victoire du cinquième juin 1966, les éléments modérés de notre population (ceux qui trouvaient que les libéraux allaient trop vite et trop loin dans l'application de certaines mesures de sécurité sociale) ont poussé un soupir de soulagement. Ils donnaient leur confiance à celui qui avait parcouru la province en déclarant qu'il était opposé à toute forme de socialisation à tout prix (socialiser pour plaire à Ottawa et aux grands chefs du syndicalisme; socialiser tête baissée sans se soucier du financement et des conséquences probables). La majorité des habitants du Québec a reconnu la sagesse de vos propos et vous a choisis. Les médecins, de leur côté, ont cru qu'ils allaient enfin pouvoir s'asseoir autour d'une table en face de vos représentants et sinon parler le même langage, du moins professer les mêmes principes. Ils ont cru que le moment était venu d'inclure progressivement l'assurance-maladie dans un système général de sécurité sociale, à la mesure des besoins et des ressources des Québécois. Le projet fédéral d'une assurance-maladie universelle et obligatoire nous déplaçait autant qu'à vous; comme vous, nous reconnaissons la nécessité et même l'urgence d'un système obligatoire pour la très grande majorité de la population mais l'universalité nous paraissait contraire au bon sens dans un

pays capitaliste en pleine prospérité économique. Pourquoi fallait-il que votre Ministre de la Santé, quelques semaines après votre arrivée au pouvoir, nous fasse entendre un autre langage? Pourquoi fallait-il que vos technocrates poussent la contradiction et la tracasserie jusqu'à nous obliger à dénoncer l'engagement que nous avions de bon gré contracté envers les assistants sociaux? Les ministres, les sous-ministres et les technocrates ont quand même le devoir de respecter leurs promesses et leurs engagements comme tout le monde. A partir de ce moment, nous avons donc commencé à douter mais non à désespérer.

La désespérance a fait son apparition quand les négociations entre "La Fédération des Médecins Spécialistes du Québec" et vos agents négociateurs se sont enlisées dans le temps, dans l'incompréhension et dans les préjugés, c'est-à-dire dans un terrain où n'étaient plus respectés les principes de la "médecine libre"; celle qui accorde au patient le droit de rencontrer le médecin spécialiste de son choix dans un endroit de son choix; et aussi le droit pour un médecin à une rémunération proportionnelle au nombre de ses actes, à l'importance de ses actes et au temps qu'il consacre à son travail (comme le garçon, comme le plombier et comme l'avocat). C'est ça et rien que ça que ces spécialistes qui s'appellent les radiologistes exigeaient de leur employeur: l'État du Québec. Mais c'est alors qu'ils ont pu mesurer jusqu'à quel point l'État est un employeur tracassier.

On s'est peut-être imaginé que le radiologiste n'était pas un médecin spécialiste comme les autres et qu'on pouvait impunément le soustraire aux principes de la médecine libre. Si tel est le cas, on a été bien mal inspiré. En effet, la radiologie est devenue, par la force des choses, la spécialité

la plus difficile et en même temps la plus utile de la médecine moderne. Les tribunaux condamnent avec rigueur les autres spécialistes trop conservateurs qui, volontairement ou involontairement, négligent d'utiliser ce moyen précis de diagnostic. La confiance que le grand public accorde au radio-diagnostic est si grande que la gratuité de ce service a doublé son usage en cinq ans. Et c'est ainsi que les radiologistes ont brusquement vu leurs heures de travail et leurs revenus passer du simple au double.

Il est admis que la situation des radiologistes a changé malgré eux, à cause d'une recherche peut-être exagérée et incontrôlable de leurs services (c'est un effet de la qualité et de la gratuité auquel il fallait s'attendre). Il est admis qu'une nouvelle négociation de leur contrat de travail s'impose. Ils sont prêts à repenser certaines normes et même à accepter un revenu quelque peu inférieur à celui qui est payé à leurs confrères des provinces voisines; mais, pour cela, il n'est pas nécessaire de les tirer des institutions privées qui sont encore les refuges les plus sûrs de la liberté professionnelle. C'est peut-être là que la confiance entre le patient et son médecin spécialiste s'épanouit pleinement. Ce sont ces principes qui ont édifié les plus solides institutions, celles vers lesquelles on se précipite quand la détresse s'empare d'un malade et de son entourage: il suffit d'en mentionner deux entre plusieurs: la Clinique Lahey de Boston; la Clinique Mayo de Rochester.

Monsieur le Premier Ministre, les patients qui aiment leur médecin (il y en a encore), les médecins qui aiment leurs patients (il y en a encore) déplorent la tournure prise par les négociations entre les spécialistes de la médecine et les représentants du Ministère de la Santé. La sour-

Suite à la page 7

UNIVERSITÉ MCGILL
DÉPARTEMENT D'EXTENSION UNIVERSITAIRE
COURS DE TRADUCTION
(EN COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC)

Traduction écrite de termes d'affaires et littéraires du français à l'anglais et vice-versa.
Durée du cours: trois ans.
Toute personne désirant être admise à ce cours doit s'inscrire à l'examen d'entrée avant le 12 septembre.
Pour recevoir le formulaire d'inscription ainsi qu'une brochure explicative, écrire au Département d'Extension ou téléphoner à 844-6311.
L'UNIVERSITÉ MCGILL OFFRE ÉGALEMENT PLUS DE 200 AUTRES COURS DU SOIR

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN RELATIONS DE TRAVAIL

L'Équipe spécialisée en relations de travail invite les organismes et les personnes intéressés à lui soumettre des mémoires portant sur toutes questions concernant les relations de travail au Canada. Cette Équipe a été chargée par le Premier Ministre du Canada d'étudier le domaine des relations industrielles au Canada et de faire au Gouvernement des recommandations sur les politiques gouvernementales en matière de législation industrielle et sur toutes autres questions qui de l'avis de cet organisme concernent l'intérêt public et les relations industrielles au Canada.

Les renseignements concernant la présentation des mémoires peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse suivante:

Le directeur des recherches,
Équipe spécialisée en relations de travail,
Pièce 700, 150, rue Kent,
OTTAWA 4, Canada.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC

FRONTIÈRE QUÉBEC
TERRE-NEUVE AU LABRADOR

La Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec a été chargée de réunir toute la documentation pertinente, d'effectuer toutes les recherches nécessaires, de recueillir les suggestions provenant de groupements, de spécialistes et du public en général et de faire les recommandations qu'elle jugera opportunes afin de permettre au gouvernement d'assurer l'intégrité du territoire québécois et de régler dans l'ordre et la justice le problème de la frontière du Labrador. À cette fin, la Commission a été chargée d'étudier les problèmes soulevés par la sentence du Conseil Privé du 22 mars 1927 concernant la frontière du Labrador.

La Commission rappelle donc aux personnes, organismes et corps publics désireux de lui soumettre des ÉTUDES OU SUGGESTIONS CONCERNANT LE PROBLÈME DE LA FRONTIÈRE DU QUÉBEC AVEC TERRE-NEUVE AU LABRADOR qu'ils doivent le faire le plus tôt possible et au plus tard le 1er octobre 1967.

Les mémoires doivent être transmis au soussigné, en dix exemplaires, à l'adresse suivante:
Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec, Qué.

Des audiences publiques relativement au contenu de ces mémoires auront lieu au cours du mois d'octobre.

Le secrétaire,
Jean-Paul Lacasse

Le roi Hussein s'oppose à la guérilla en Cisjordanie

AMMAN — "Je considère que la reprise des activités de Guérilla sur le territoire jordanien occupé par Israël serait un crime contre nos frères palestiniens", a déclaré le roi Hussein de Jordanie dans une interview accordée à l'agence d'information jordanienne. Les déclarations du roi ont été diffusées par Radio-Amman quelques heures avant son départ pour Ankara.

Le roi Hussein a ajouté: "Je suis fier de la résistance opposée par nos frères de la rive ouest du Jourdain à toutes les tentatives de l'ennemi pour les amener à collaborer avec lui. Mais je considère que n'importe quelle opération de soldat commandos sur le territoire occupé donnerait une occasion à l'ennemi d'exercer une nouvelle politique de terreur et d'oppression contre nos frères. Je n'ai pas caché cette opinion lors de la réunion de Khartoum. Je l'ai exposée aux rois et chefs d'Etat arabes. J'ai considéré qu'il était de mon devoir comme premier responsable de la rive occidentale du Jourdain de m'opposer à la reprise des activités de Guérilla, à moins qu'elles ne fassent partie d'un plan général de combat accepté par tous et d'opérations ayant pour but uniquement la reprise des territoires usurpés".

Le roi Hussein a déclaré d'autre part que "les activités passées des volontaires arabes agissant dans des opérations de commandos contre Israël avaient été limitées

dans leur portée et exécutées en violation formelle des ordres du commandement arabe unifié".

Poursuivant ses déclarations à l'Agence d'information jordanienne, le roi Hussein a souligné qu'à son avis, "la situation militaire actuelle exigeait une révision complète des plans arabes. Ceci ne pouvait être fait, a-t-il dit, que par une réunion préalable du conseil de défense sous les auspices de la ligue arabe et par le rétablissement d'un haut commandement arabe unifié".

Le roi a conclu en affirmant que "la question de la Palestine étant la responsabilité de tous les Arabes, une action arabe unifiée était préférable à des mesures prises séparément par un ou deux pays arabes. Nous devons par dessus tout éviter la démagogie et des initiatives irréfléchies qui seraient nuisibles à l'intérêt des Arabes".

Sur Jérusalem, le roi a déclaré: "Nous ne renoncerons jamais à Jérusalem même si nous devons tous périr dans la lutte pour faire reconnaître nos droits sur la Ville Sainte".

Dans les milieux politiques israéliens, on accorde la plus grande attention à cette interview du roi Hussein.

Israël rejette les propositions de paix élaborées par le maréchal Tito

JERUSALEM — Rejetant les propositions du maréchal Tito pour le règlement de la crise du Moyen-Orient, M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères israélien, a évoqué au cours d'une conférence de presse la dernière conférence de Khartoum et les prochains travaux de l'assemblée de l'ONU.

Le ministre a critiqué le fait que le maréchal Tito a lancé ses propositions sans même consulter Israël. Imaginons, a-t-il dit qu'un envoyé d'Israël se rende à Londres,

bre de fonctionnaires ex-jordanien de la rive occidentale du Jourdain continuant à recevoir leurs salaires d'Amman, avec l'accord des Israéliens.

Les appels récents de la radio jordanienne à la désobéissance civile des Palestiniens de Cisjordanie avaient provoqué ces jours derniers de la part des Israéliens des restrictions importantes.

On apprend enfin que les réfugiés — au nombre de sept mille — qui, dotés d'autorisations de retour, n'avaient pas pu être rapatriés avant le 31 août seront autorisés à rentrer au cours de la semaine.

à Paris, à Washington et à Dar Es Salam, pour discuter des problèmes de la Yougoslavie. Ce serait aussi désobligeant. Sur le fond, M. Eban s'est étonné que l'on puisse envisager de faire revenir Israël dans ses frontières de 1948 sans que les Arabes envisagent de reconnaître l'Etat d'Israël ou de renoncer à l'état de belligérance avec ce pays.

Aucune acrobatie intellectuelle ne peut nous permettre de penser que la conférence de Khartoum a abouti à des résolutions qu'on puisse qualifier de modérées. La conférence de Khartoum, a ajouté le ministre, est en opposition flagrante avec tous les principes de l'ONU sur la coexistence pacifique et le règlement des conflits par voie de négociations directes.

A propos de la prochaine Assemblée générale de l'ONU le 19 septembre, le ministre a annoncé qu'Israël y présenterait une part active et positive: le gouvernement israélien y présentera un "projet de solution intégrale du problème des réfugiés par une coopération régionale et internationale".

Sur le plan purement politique, le ministre a exprimé l'espoir que les pays qui ont apporté leur appui à Israël

lors des débats de juillet continueraient à le faire en septembre. Dans les circonstances présentes et notamment après la conférence de Khartoum a-t-il dit, il n'existe dans l'attitude adoptée par les pays arabes aucun élément susceptible de modifier en leur faveur la position des pays qui ont soutenu Israël.

M. Abba Eban a souligné qu'au moment où Israël était en danger grave, en mai, tout lui a manqué: les engagements pris à notre égard notamment en ce qui concerne la liberté de circulation dans le détroit de Tiran, ont été interprétés de la manière la plus restrictive a-t-il dit. Le Conseil de sécurité a manqué à son devoir, a-t-il ajouté au surplus la situation a été aggravée par le retrait des forces de l'ONU. C'est, a poursuivi M. Eban, une leçon pour les Nations unies. L'ONU doit se rendre compte qu'elle n'a aucun droit moral à imposer une solution quelconque du dehors. Elle doit avoir, a-t-il ajouté, une vue modeste et réaliste sur ses possibilités dans la présente crise. Le rôle essentiel de l'ONU est d'inciter tous les pays du Moyen-Orient à discuter entre eux à l'amiable d'une solution poli-

tique a souligné le ministre qui a ajouté que l'ONU ne doit pas chercher à élaborer un plan de paix mais à mettre en présence les parties.

Répondant à diverses questions M. Abba Eban a démenti que les Etats-Unis aient fait pression sur Israël pour une évacuation du Sinaï. Il a précisé qu'il avait toutes raisons de croire que les contrats de livraisons d'armes américaines seraient respectés.

Au sujet de l'embargo français sur les armes, le ministre a déclaré que le gouvernement israélien persistait à croire que les contrats signés seraient la aussi honorés. Il a estimé que "pour la France l'exécution de ces contrats était un engagement d'une grande signification morale".

En ce qui concerne le canal de Suez il a rappelé qu'Israël ne s'opposait pas à sa réouverture. Il a noté que l'accord conclu sous l'égide du général Odd Bull sur la circulation actuelle dans le canal impliquait une réciprocité entre Egyptiens et Israéliens. Lors de la réouverture du canal, il est évident que nous verrons comment cet accord s'applique dans la situation nouvelle ainsi créée, a-t-il ajouté.

Pékin demande le départ des Britanniques de Hong-Kong

PEKIN — Un compte rendu de l'agence "Chine nouvelle" relatif à la manifestation londonienne "groupant des centaines de progressistes protestant contre les atrocités anti-chinoises" a suscité hier à Pékin un vif intérêt dans les milieux diplomatiques.

Reproduit intégralement dans le "Quotidien du peuple" où il est accompagné d'une photo représentant des manifestants londoniens, le compte rendu de l'agence officielle chinoise se termine par des citations du texte adopté par les protestataires: "Hong-Kong, Kowloon et les nouveaux territoires sont une partie inaliénable de la Chine... Cette manifestation demande que ces territoires chinois soient rendus aux peuples de la République de Chine et proclame que l'impérialisme britannique doit être rejeté de ces territoires chinois".

C'est la première fois, observe-t-on, depuis la fondation de la République populaire et depuis la victoire communiste de 1949, qu'un texte réclamant le retrait des Britanniques de Hong-Kong et le retour à la Chine de cette ville et des territoires qui l'environnent est publié par des organes officiels chinois dont l'organe du parti communiste.

Incident israélo-jordanien

AMMAN — Tôt hier matin, une vive fusillade a éclaté près du pont de Damya sur le Jourdain, situé à 12 km au nord du pont Allenby. Les versions des deux adversaires diffèrent fondamentalement et chacun rejette sur l'autre la responsabilité de l'incident. Selon les Jordaniens, les Israéliens auraient utilisé d'abord des mitrailleuses lourdes, puis des chars, des canons de 106 et enfin des canons sans recul. Deux soldats Jordaniens auraient été légèrement blessés.

Les Israéliens déclarent avoir eu trois blessés. Quelques heures plus tard, un nouveau duel d'artillerie était livré par-dessus le Jourdain.

En dépit du caractère apparemment sérieux de ces incidents, les observateurs diplomatiques remarquent qu'ils suivent de très près les déclarations fort modérées faites par le roi Hussein.

Inde: démission du ministre des affaires étrangères

LA NOUVELLE DELHI — M. Mohammed Ali Chagla, ministre indien des affaires étrangères, a démissionné hier du cabinet de Mme Indira Gandhi.

M. Chagla, qui était ministre de l'éducation dans le précédent gouvernement, est en désaccord avec la politique linguistique formulée par son successeur, le Dr Triguna Sen.

M. Chagla déclare dans sa lettre de démission: "On pourrait penser qu'en tant que ministre des affaires étrangères, je n'ai rien à voir avec l'éducation, mais je crois en la responsabilité collective".

A la suite de la démission de M. Chagla, c'est le premier ministre, Mme Indira Gandhi qui assumera, pour l'instant, la direction des affaires étrangères.

OFFRES D'EMPLOIS

Êtes-vous bilingue, de 25 à 35 ans, possédant auto et ayant expérience dans la vente d'équipement de bureau. Si oui, nous pouvons vous offrir un territoire protégé dans Montréal ou Québec pour vendre notre série complète de machines à assembler, à laminier et équipement de reliure en plastique.

Pour rendez-vous, s'adresser à:

GENERAL BINDING CORPORATION,
737-1196

ON DEMANDE

Jeune homme pour travaux de comptabilité et vérification

Devra se familiariser avec l'utilisation des machines électro-comptables.

BERTRAND, BOUCHARD, VIAU & CIE, C.A.

Comptables agréés
Tél. 365-2330
7687 Centrale, LaSalle.

REPRÉSENTANT DEMANDÉ

pour importante maison de disques pour la région de Montréal et ses environs.

Le candidat devra satisfaire aux exigences suivantes:

- expérience de la vente des disques classiques
- entre 25 et 35 ans
- être parfaitement bilingue

en retour nous offrons:

Salaires de base, commission et boni, assurance groupe, automobile, dépenses de voyage, fonds de pension.

Écrire en donnant qualifications et numéro de téléphone. Tous renseignements strictement confidentiels.

Convocation par téléphone.

Case 654, Le Devoir, Montréal

Expéditeurs et réceptionnaires!

Tarif simplifié des expéditions de détail

VOICI DES RENSEIGNEMENTS SUR CE NOUVEAU TARIF "300-30"

Il sera mis en vigueur le 5 septembre 1967 par les compagnies membres de The Express Traffic Association, et s'appliquera au transport des colis à l'intérieur du Canada. Il est simple, ses prix sont concurrentiels. Il élimine presque entièrement les nombreux tarifs s'appliquant aux produits d'usage courant.

Q. Quelles sont les expéditions touchées par ce nouveau tarif "300-30"?

R. A part quelques rares exceptions, toutes celles auxquelles s'appliquaient auparavant les tarifs messageries ou expéditions de détail.

Q. Qu'indiquent les chiffres 300-30?

R. Ils indiquent que les expéditions seront partagées en deux catégories: les envois de plus de 300 livres ou 30 pieds cubes, et les envois de moins de 300 livres ou 30 pieds cubes.

Q. En quoi le nouveau tarif diffère-t-il de l'ancien?

R. Par la méthode utilisée pour établir le prix du transport. Auparavant, le prix variait suivant le produit. Dorénavant, le prix sera déterminé en fonction des caractéristiques de l'expédition: nombre de colis et espace occupé, compte tenu toujours du poids et de la distance. Les frais de ramassage et de livraison sont généralement compris dans le

prix. (Pour un certain temps, il pourra arriver qu'on doive utiliser le tarif existant, mais selon des minimums plus élevés et sans service de ramassage et de livraison.)

Q. Comment va se traduire ce nouveau tarif pour les expéditeurs?

R. Par une augmentation du prix dans certains cas, par une diminution dans d'autres cas. Parfois aussi, le prix sera le même. Dans l'ensemble, les prix seront concurrentiels avec ceux des autres modes de transport.

Q. Comment établira-t-on le prix pour les expéditions de moins de 300 livres ou de 30 pieds cubes?

R. Le prix sera établi en raison du nombre de colis. S'il y a plus d'un colis, on demandera un supplément pour chacun d'eux. Il en sera de même pour les colis dont les dimensions dépasseront les limites indiquées.

Q. Que faire pour éviter ces frais d'expédition supplémentaires?

R. On pourra, par exemple, réunir plusieurs colis en un seul. Ou réduire les dimensions des colis trop gros.

Q. Comment seront facturées les expéditions de plus de 300 livres ou de 30 pieds cubes?

R. En adoptant comme base un poids de 10 livres par pied cube occupé. Les colis de plus de 10 livres par pied cube seront facturés suivant leur poids. Les prix seront proportionnels à compter de poids minimums jusqu'à 10,000 livres. Et le tarif décroîtra avec l'augmentation du poids de l'expédition afin de rendre les prix plus intéressants.

Q. Sera-t-il possible d'économiser en diminuant le volume de l'expédition?

R. L'expéditeur réalisera des économies en réduisant le nombre de pieds cubes de l'expédition par un emballage suffisant, sans être encombrant; en ficelant plusieurs colis ensemble.

Q. Les expéditeurs ont-ils intérêt à réviser leurs méthodes d'expédition?

R. Oui, puisque le nouveau tarif a pour avantage d'offrir aux expéditeurs la possibilité d'adopter des méthodes d'expédition plus économiques, ce qui se produisait rarement auparavant.

On peut acheter des exemplaires du Tarif 100 en s'adressant à: The Express Traffic Association of Canada, 1253, avenue McGill College, bureau 204, Montréal 2.

THE EXPRESS TRAFFIC ASSOCIATION OF CANADA

Compagnies membres:

Canadien National
Ontario Northland Railway

• Canadien Pacifique
• Algoma Central Railway

• Northern Alberta Railway Co.
• Railway Express Agency Inc.

La théologie devient une véritable faculté

par Gilles Gariépy

Quelle est la faculté la plus "dans le vent" cette année à l'université de Montréal?

Réponse: la faculté de théologie.

Si on excepte l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle charte civile, qui doit réformer profondément l'organisation de la communauté universitaire, la seule innovation importante à marquer la rentrée 1967 à l'U. de M. est la mutation que vient d'accomplir la faculté de théologie.

Le chemin que vient de parcourir cette faculté, en peu de temps, est si considérable que pour en parler on ne sait par où commencer. Simplifions.

De grand séminaire "glorifié", pour-rait-on dire, la faculté de théologie est devenue une véritable faculté, pleinement intégrée à l'université.

Jusqu'à présent, la faculté de théologie était une structure un peu artificielle qui coiffait, d'une part, l'enseignement théologique dispensé au grand séminaire de Montréal par les messieurs de Saint-Sulpice, et d'autre part un institut de sciences religieuses qui, contrairement au grand séminaire, était au moins en partie intégré à la communauté universitaire.

L'administration de la faculté était distincte de l'administration centrale de l'université. La faculté, par exemple, discutait de son budget directement avec le gouvernement provincial. Le corps

professoral et les étudiants n'appartenaient pas à l'université.

Or tout cela est changé. Et bien d'autres choses encore.

Les messieurs de Saint-Sulpice ont renoncé à leur privilège d'exclusivité sur la faculté et ont remis cette dernière aux mains du Chancelier. Passée sous le contrôle de l'université, la faculté a été dotée le 7 juillet dernier d'un nouveau conseil. Conseil qui est représentatif de l'éventail de maisons qui dispensaient jusqu'à présent un enseignement théologique.

Car il faut dire qu'en dehors du grand séminaire de Montréal, voué à la formation du clergé séculier, plusieurs congrégations maintenaient leur propre scolasticat et organisaient vaillamment un enseignement théologique pour des groupes assez restreints de futurs pères.

La réorganisation de la faculté met fin à cette dispersion. Les pères franciscains, les clercs de Saint-Viateur, les pères de Sainte-Croix, les pères du Saint-Sacrement et les prêtres des Missions étrangères ont fermé leur scolasticat respectif et dirigeront leurs candidats cette année à la faculté de théologie de l'U. de M.

La faculté comptera ainsi de 400 à 450 étudiants, en regard de 250 l'an dernier. Ce chiffre n'inclut pas les étudiants inscrits à l'Institut de sciences religieuses,

qui seront au nombre de 350 environ.

Les étudiants en théologie suivront leurs cours, non plus au grand séminaire de la rue Sherbrooke, mais dans les amphithéâtres de l'immeuble principal de l'université. Déménages eux aussi, les bureaux de la faculté ont été logés dans une conciergerie de la rue Maplewood.

L'intégration sera complète. Non seulement la faculté a-t-elle été administrativement placée au même rang que les autres facultés, mais ses étudiants, ses professeurs se fondront dans la communauté universitaire.

Les professeurs, maintenant employés par l'université, seront membres de l'APUM (l'association des professeurs). Les étudiants feront partie de l'AGEUM. Certaines congrégations étudieront présentement l'opportunité d'autoriser leurs ressortissants à porter l'habit civil sur le campus.

Ce qui distinguera les anciens séminaristes et scolastiques des autres étudiants, c'est qu'après leurs heures de cours ils réintégreront la résidence de leur communauté. Le grand séminaire lui-même ne servira plus qu'à loger les futurs prêtres séculiers. La formation pastorale pratique et l'apprentissage des

Suite à la page 7

Le ministre de la justice a consulté le Barreau pour la nomination des juges fédéraux

QUEBEC — Le Barreau canadien a révélé lors d'une conférence de presse tenue lundi qu'il avait conseillé le ministre fédéral de la justice lors de la nomination des juges fédéraux.

La nouvelle a été annoncée par M. Perrault Casgrain, président de l'association, en présence du ministre de la justice M. Pierre-Elliott Trudeau.

Les conseils de l'organisation sont prodigués par un comité national judiciaire formé de neuf membres, dirigé par M. Alexander J. Campbell, de Montréal, ancien juge de la Cour supérieure.

M. Trudeau a déclaré qu'il avait consulté le comité pour le choix des juges fédéraux qu'il a nommés depuis qu'il est devenu ministre au mois d'avril dernier.

Il a qualifié d'expérimental le système copié sur le système des Etats-Unis où le Barreau américain possède un comité semblable.

"Je ne me considère pas lié de façon définitive par leurs recommandations," a déclaré M. Trudeau, qui a noté que les juges fédéraux devaient être nommés par le gouvernement fédéral.

M. Casgrain, de Rimouski, a déclaré que l'association avait établi le comité afin d'obtenir la confiance de la population lors des nominations judiciaires.

"Le ministre de la justice soumet confidentiellement à un comité une liste de noms, demandant s'il existe des raisons contre leurs nominations."

Le comité fait alors ses commentaires sur la qualification des candidats, mais ne suggère aucun nom en particulier.

M. Trudeau a déclaré que le délai qui a entouré l'annonce de ce système consultatif venait du fait qu'il voulait l'essayer avant de le rendre public.

L'annonce de cette nouvelle peut être considérée comme ayant mérité son appui personnel mais elle ne constitue pas une politique gouvernementale. Le ministre aime la façon dont le système a fonctionné jusqu'ici.

"La procédure pourra changer à l'avenir," a-t-il dit. "Je suis en faveur du système judiciaire américain. Je pense que les Américains sont très progressifs du point de vue légal."

Aux Etats-Unis, où les juges fédéraux sont nommés par le président avec l'approbation du Sénat, le Barreau américain a été consulté sur les qualifications professionnelles des candidats depuis 15 ans.

Le comité américain ne fait

pas les recommandations pas plus que ne le fera le comité canadien.

M. Trudeau a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner la responsabilité de prendre la décision finale, mais qu'il considérait comme utile l'avis du Barreau.

Il a déclaré que les questions posées lors de la conférence de presse démontraient à quel point la nomination des juges était délicate. Il s'interroge encore sur la question.

M. Campbell, ancien bâtonnier du Barreau de Montréal et du Barreau de la province de Québec, a déclaré que les membres du comité effectueraient des enquêtes privées sur les candidats dont les noms ont été portés sur la liste fédérale.

La plus importante du genre

Ottawa lance une enquête sur les "emplois vacants"

OTTAWA — Le Bureau fédéral de la statistique a annoncé qu'il entreprend une nouvelle étude, pour le compte du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration, en vue de déterminer quels sont les emplois vacants au Canada.

"Cette nouvelle enquête, qui débute en septembre et se poursuivra tous les mois, constituera une des plus importantes enquêtes continues d'envergure nationale au Canada," déclare le BFS. Grâce à elle, l'entreprise privée de même que les pouvoirs publics disposeront de renseignements à jour concernant les endroits où il existe des offres d'emploi et la nature de chacune d'elles. Elle indiquera également la demande générale de

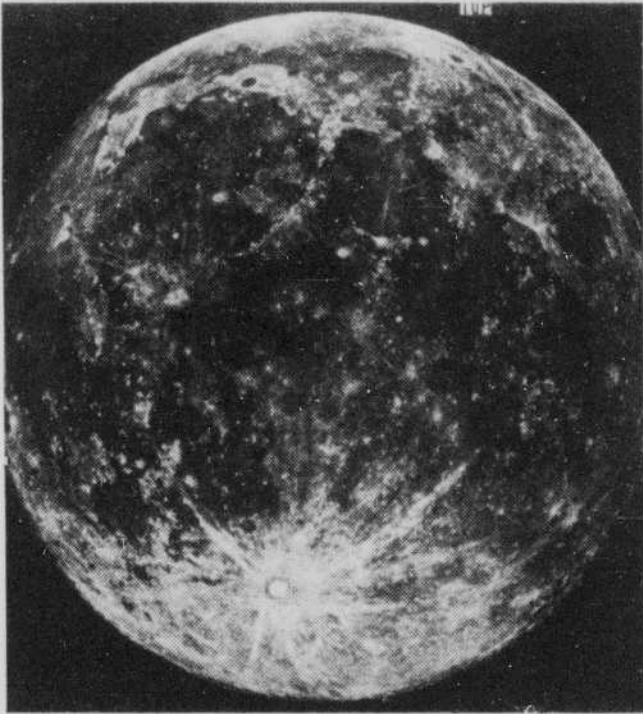
main-d'oeuvre au Canada."

En plus d'établir de nouvelles séries statistiques pour la gouverne des analystes en économie, l'enquête fournira des renseignements sur les besoins locaux que les centres régionaux de main-d'oeuvre du Canada pourront utiliser pour orienter les travailleurs en quête d'emplois.

La décision d'entreprendre cette enquête fait suite à une recommandation du Conseil économique du Canada qui soulignait en décembre 1965 que "rien n'est plus indispensable au développement d'un service efficace de placement à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail que des données au sujet des emplois offerts."

L'enquête sera menée par la poste et étayée sur des entrevues personnelles. Chaque mois, elle s'étendra à environ 5,000 entreprises importantes et à chaque trimestre, un échantillon d'environ 30,000 entreprises plus petites sera appelé à y participer.

"En partant du principe que la production industrielle est étroitement liée à la disponibilité, en temps et lieu, d'une main-d'oeuvre spécialisée et que la meilleure utilisation de la compétence des travailleurs ne peut s'obtenir que si l'on dispose de renseignements touchant la demande dans chaque compétence et l'endroit où cette demande existe, dit le BFS, on peut conclure que des données sur les postes vacants sont essentielles à l'industrie."

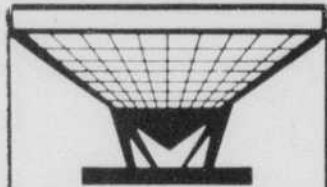


Ces deux photos, prises de deux postes différents, nous font voir le cratère lunaire Tycho - 56 milles de largeur. Celle du haut a été photographiée de l'Observatoire du Mont Hamilton, en Californie; celle du bas a été prise à bord de l'Orbiter V, le 16 août dernier. On y voit l'intérieur même du cratère, ses murs et le pic central.

Deuxième étape de l'opération-lecture des com. scolaires

"L'opération-lecture", lancée l'an dernier par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, entre maintenant dans sa deuxième étape. Celle-ci a été inaugurée le 31 juillet dernier par un stage d'étude de trois semaines à la Faculté des sciences de l'Éducation de l'université Laval, amorçant la formation des responsables de l'expérience pour la prochaine année académique.

La FCSQ, déclare son président général, M. Maurice Lavalée, avait entrepris cette expérience après avoir constaté que les adultes et les enfants du Québec ne faisaient aucun progrès en lecture. Une étude avait en effet démontré que, sur un échantillon de 1,500 élèves des niveaux de 7e et 8e années d'un même territoire régional, 55% des sujets lisent à un niveau de 6e année ou moins. Chez les adultes, la vitesse se situe entre 225 et 235 mots-minute, alors qu'elle devrait être de 310 mots-minute au niveau universitaire.



AUJOURD'HUI AU PAVILLON DU CANADA

Le Katimavik: une immense pyramide reposant sur sa pointe; magnifique vue d'ensemble de l'Expo. Des centaines d'éléments d'exposition intéressants: ressources et énergie; communications et transports; temps nouveaux. Ciné-carrousel: films dramatiques sur la croissance du Canada, présentés dans cinq cinémas tournants. Grimpez dans l'Arbre des Canadiens. Restaurant, cafétéria, casse-croûte. Le Centre d'activité créatrice, pour enfants de 3 à 11 ans, permet aux petits de se divertir sous la surveillance de personnes expérimentées. Musique, art dramatique, arts, école maternelle, terrain de jeu... tout est gratuit. De 10 h. a.m. à 6 h. p.m.

THÉÂTRE

midi Kenneth Meek, organiste montréalais. 2 h. 30 p.m. Trio Pierre Leduc. 3 h. 45 et 5 h. p.m. Les Feux Follets, relève le lundi. 6 h. 15 p.m. Katimavik-Revue, une réalisation de Gratien Gélinas et de Wayne & Shuster mise en scène de Alan Lund - relève le lundi.

A NOTER

Toutes les représentations au théâtre sont GRATUITES mais il faut se procurer des billets. Les billets pour les deux représentations des Feux Follets seront distribués le jour même des représentations (guichet face au théâtre) à partir de 2 h. 45 de l'après-midi. Les billets pour "Katimavik-Revue" seront distribués le jour même de la représentation (guichet face au théâtre) à partir de 5 h. 15 de l'après-midi. Il est interdit de photographier et d'enregistrer les spectacles.

KIOSQUE À MUSIQUE

2 h. 30 p.m. et 5 h. p.m. musique du pavillon sous la direction de Michel Perrault chaque jeudi à 2 h. 30 p.m. défilé de la mode canadienne: une production de Iona Monahan. 3 h. 45 p.m. Alexandre Zelkine, chanteur de folklore.

1947 - 1967 M. FERNAND ALIE PRÉSIDENT-FONDATEUR - DIRECTEUR-GÉNÉRAL VOUS PRÉSENTE:



GÉRALD PIDGEON, directeur pédagogique



ROGER RAYMOND, directeur des cours du soir



MARC CARDINAL, directeur de l'éducation des adultes



GUY GOULET, secrétaire-trésorier

JOUR - SOIR

★ COURS COMMERCIAL COMPLET

dactylos de première qualité machines de bureau stages pratiques Nous plaçons nos finissants

★ COURS SCIENTIFIQUE

Sciences-Lettres - Sciences-Mathématiques 8 à 12e année.

★ COURS GÉNÉRAL ENRICHI

Préparation à la 11e recyclage option: dactylo ou comptabilité

★ RECYCLAGE

11e scientifique En fonction des exigences des facultés et écoles spécialisées

★ C.P.E.S.

(Préparatoire aux études supérieures)

★ CONVERSATION ANGLAISE

Tests de classement gratuits.



INSTITUT ALIE

842-1791

4364, rue ST-DENIS MÉTRO: MONT-ROYAL

Montréal 18

(prospectus sur demande)

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON ET LE POSTER AVEC VOTRE CHÈQUE À L'UN DE NOS BUREAUX.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

NOM DE _____

NO _____ RUE _____

VILLE _____

SIGNATURE _____ DATE _____

D-6-9-67

Le Pentagone révèle que le Nord-Vietnam a sensiblement amélioré sa défense aérienne

WASHINGTON — Le Pentagone a reconnu hier que plus de 1.200 avions militaires et hélicoptères américains ont été abattus au Vietnam depuis le début des hostilités et que les Nord-Vietnamiens ont quadruplé le nombre de leurs fusées sol-air au nord du 17^e parallèle.

Selon les derniers chiffres révélés par le ministère de la défense, le nombre des avions abattus au-dessus du Nord-Vietnam totalisait 666 au 31 août 1967. En outre, 202 appareils ont été abattus au-dessus du territoire sud-vietnamien ainsi que 370 hélicoptères. A ce total, il convient d'ajouter 1.375 avions et hélicoptères perdus à la suite d'accidents — notamment d'incendies et d'explosions au sol — ou tout simplement victimes de l'usage.

Selon le Pentagone, la défense anti-aérienne nord-viet-

mienne dispose depuis quelques semaines de plus de 200 bases de lancement capables de recevoir des fusées sol-air (SAM) dont le nombre varierait de 350 à 500, repartis en 26 ou 28 bataillons de missiles. Chaque bataillon se compose de trois batteries de lancement, et chaque batterie de 4 à 6 pièces. Les "SAM" sont fournis par la Russie soviétique.

Les Nord-Vietnamiens ont également déployé plus de mille canons anti-aériens depuis le début de l'année, livrés par Moscou et Pékin, portant le

total des pièces à plus de 8.000.

Les fusées sol-air sont considérées comme relativement inefficaces — moins de dix pour cent des appareils américains ont été abattus par des missiles. Elles produisent toutefois un effet psychologique certain et contraignent souvent les pilotes, qui cherchent à les éviter, à perdre de l'altitude et à tomber ainsi dans les barrages de la D.C.A. conventionnelle.

Enfin, le Pentagone indique que de nombreuses rampes de lancement ne sont que des "trompe-l'œil", dépourvus de missiles, pour faire croire à une défense anti-aérienne encore plus fournie qu'elle ne l'est en réalité.

Londres admet l'échec de la Fédération de l'Arabie du sud et fait appel au mouvement extrémiste FNL

ADEN — La Grande-Bretagne a publiquement reconnu hier que la Fédération de l'Arabie du sud, vieille de huit ans, et qu'elle a aidée depuis sa création, s'était effondrée et a demandé à son ennemi le plus virulent, l'organisation extrémiste, le Front national de libération (F.N.L.) de la remplacer.

Cette décision, a été annoncée par Sir Humphrey Trevelyan, haut commissaire britannique, qui a regagné Aden hier matin après des consultations urgentes à Londres au cours du week-end. Cette annonce, qui intervient seulement quatre mois avant l'indépendance de l'Arabie du sud, constitue en fait une reconnaissance par la Grande-Bretagne de la réalité qu'est la rébellion spectaculaire dirigée par le Front national de libération. Il y a seulement deux mois que l'indépendance sur ce mouvement a été levée. Le F.N.L. est responsable de nombreux actes de

terrorisme commis contre l'armée britannique à Aden et il contrôle maintenant une douzaine des 17 Etats où il a déposé les dirigeants traditionnalistes.

Bien que Sir Humphrey ait lancé un appel aux "forces nationalistes" d'Arabie du sud pour former un nouveau gouvernement, il n'a mentionné nommément que le F.N.L. Il s'est déclaré prêt à coopérer pour permettre une réunion avec les leaders du F.N.L., mais n'a pas fait état du FLOSY, appuyé par Le Caire. Le FLOSY a en effet perdu du terrain en faveur du F.N.L. au cours des derniers mois et seuls ses commandos militaires, "PORF" demeurent actifs. Cependant après la reconnaissance implicite du F.N.L. par Sir Humphrey, le FLOSY pourrait lancer une offensive désespérée pour ne pas sombrer dans l'oubli.

La décision de Londres n'a pas seulement été prise en raison du succès du F.N.L. mais

également à cause de l'absence d'Arabie du sud de presque tous les 14 membres du gouvernement fédéral, dominé par les sultans et les dirigeants des Etats originaux. Ils sont aujourd'hui à Genève, Londres, Beyrouth ou Djeddah. L'arrivée à Genève, le mois dernier, de la mission de l'ONU pour Aden est la raison et selon certaines mauvaises langues, "l'excuse" de ces "départs".

Il ne reste à Aden qu'un seul ministre — M. Hussain Bayoomi, ministre de l'information — qui a lui-même admis dernièrement que son gouvernement "s'était dispersé dans le vent".

Au cours du week-end, l'un des leaders les plus connus du F.N.L., Qatan Ashabi, avait déclaré, dans l'Etat "libéré" de Fadhli, tout proche d'Aden, qu'il serait prêt à négocier avec la Grande-Bretagne si celle-ci déclarait d'abord publiquement qu'elle remettrait

tous les pouvoirs au F.N.L. Les conditions étaient ensuite le retrait de toutes les forces britanniques d'Arabie du sud et l'indépendance de toute la région, y compris les trois Etats du protectorat d'Aden qui ne font pas partie de la Fédération, et l'île de Périm, à l'entrée de la Mer Rouge, que la Grande-Bretagne voulait céder à l'ONU.

Pour les observateurs, la déclaration de Sir Humphrey va au-delà des espérances du F.N.L. On ajoute, de source informée, que l'aide de 60 millions de livres sterling que la Grande-Bretagne avait promise à l'Arabie du sud après son indépendance, n'était pas automatiquement compromise par le retrait, aujourd'hui, de la reconnaissance du gouvernement fédéral.

Les négociations avec le F.N.L. pourraient, cependant, se révéler ardues, d'autant plus que le rival de celui-ci, le FLOSY n'a pas encore abandonné la partie. A Whitehall, on espère que certaines personnalités dirigeantes du FLOSY, comme M. Abdoullah Al Asnag, accepteraient de participer à la formation du nouveau gouvernement nationaliste.

Le gouvernement britannique, indique-t-on est prêt à faire toutes les concessions possibles et céder au nouvel Etat les îles de Kuria Muria, de Kamaran et de Perim.

Le gouvernement britannique, assure-t-on d'autre part à Whitehall, reste prêt à accorder à un futur gouvernement nationaliste sud-arabique l'aide financière et militaire promise au nouvel Etat — soixante millions de livres pendant les trois ans suivant l'indépendance. Cette offre constituera un atout important entre les mains des négociateurs britanniques et l'on espère que le F.N.L. se montrera sensible à cet argument.

Les syndicats britanniques demandent à Wilson de se dissocier de la politique des Etats-Unis au Vietnam

LONDRES — Le congrès général des trade-unions a approuvé hier à une nette majorité une résolution demandant au gouvernement britannique de se dissocier de la politique américaine au Vietnam.

Cette résolution, présentée par le syndicat des techniciens, n'avait pas été approuvée par le conseil général du TUC. Elle n'en a pas moins recueilli 4.686.000 votes, contre 3.319.000 soit une majorité de 1.367.000 votes.

Les orateurs en faveur de la motion n'ont pas manqué de rappeler que M. Wilson avait déclaré lui-même que la Grande-Bretagne devrait se dissocier de la politique américaine si les bombardements américains prenaient de l'extension. Or, ont déclaré les auteurs de la résolution, l'escalade s'est bien produite: ne pas se dissocier de la politi-

que américaine, c'est s'y associer.

Repondant au nom du conseil général du TUC, M. Fred Hayday, du grand syndicat des employés municipaux, a invité le congrès à rejeter cette résolution. Il a non sans difficultés et parmi les interruptions des congressistes établi une distinction entre: se dissocier des bombardements américains et se dissocier de la politique américaine. Selon lui on peut désapprouver les uns et approuver l'autre.

L'intervention du délégué fraternel américain Jerry Wurf, représentant l'organisation ALF - CIO, a été caractérisée par une vive diatribe à l'endroit du général de Gaulle, accusé de chauvinisme et d'hostilité envers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Amélioration de la conjoncture en France mais persistance des maux sociaux et agricoles

Les Français qui, pour la plupart, reprennent leurs occupations après les vacances d'été, constatent avec surprise que le "climat" psychologique, reflétant la conjoncture économique générale, est plutôt meilleur qu'à leur départ.

La "température" est donnée par la cote des valeurs à la bourse de Paris, qui amorce depuis le début du mois d'août une reprise provoquée surtout par l'intérêt que portent les investisseurs étrangers pour les valeurs françaises, actuellement sous-estimées.

Cette amélioration est imputable, selon les observateurs, à deux causes principales:

La publication des ordonnances économiques et sociales qui a mis fin au "suspense", mêlé d'inquiétude, qu'avait suscité leur préparation.

Les perspectives d'un redémarrage de l'activité économique qui commencent à se dessiner pour l'an prochain dans les pays d'Europe occidentale où elle s'était ralentie, notamment en Allemagne fédérale et en France.

Il reste cependant deux

points d'ombre, selon les observateurs, la persistance d'un malaise social et d'un malaise paysan.

Les Etats-majors des centrales ouvrières sondent leurs troupes pour savoir sur quel terrain engager le "rendez-vous d'automne": celui de la sécurité sociale, après la majoration des cotisations et la diminution des prestations, celui des salaires qui sont quelque peu "rognés" par les augmentations de tarifs publics, ou celui de la sécurité de l'emploi, menacée dans les entreprises en difficulté, et qui doit fusionner ou se reconstruire en comprimant les effectifs.

Quant aux organisations paysannes, elles multiplient les manifestations de protestation contre la détérioration relative des revenus agricoles, du moins pour les productions animales.

C'est pour dissiper ce malaise que M. Edgar Faure, ministre de l'Agriculture, reçoit actuellement les divers dirigeants, avant d'entreprendre une tournée dans les provinces les plus défavorisées.

Moscou songerait à ouvrir le dialogue avec l'Allemagne

BONN. — L'URSS étudie actuellement la possibilité d'ouvrir le dialogue avec Bonn", a affirmé hier soir, au cours d'une discussion télévisée avec M. Ernest Majonica, expert de politique étrangère du parti chrétien-démocrate, M. Egon Bahr, ambassadeur spécial et conseiller de M. Willy Brandt, ministre fédéral allemand des affaires étrangères. "Cette étude aura-t-elle un résultat positif, a-t-il poursuivi, nul ne peut le dire. Mais il est un fait, c'est qu'il y a quelques mois Moscou ne se posait même pas la question".

M. Bahr qui, sur la base d'informations auxquelles il a accès, croit savoir que l'étude de cette question est quelque peu freinée par la préparation du 50^e anniversaire de la révolution d'octobre, estime que Bonn pourrait négocier avec l'URSS la conclusion d'accords culturels et économiques ainsi

que l'engagement solennel de ne pas employer la force pour régler la question des frontières de l'est. "Un tel engagement, a-t-il dit, donnerait également à la Pologne une véritable sécurité". Si la détente s'installe en Europe, a encore déclaré M. Egon Bahr, il faut que quelque chose change également dans l'autre partie de l'Allemagne. Berlin-Est court actuellement le risque de l'isolement parce que le régime bloque la détente.

M. Majonica qui se rendra le 15 septembre à Moscou a déclaré de son côté que Bonn devait éviter, en se rapprochant des pays de l'Europe orientale, de donner une impression d'anti-soviétisme. Il a recommandé une certaine réserve vis-à-vis de Belgrade pour ne pas éveiller à Moscou le soupçon que Bonn cherche avant tout le contact avec les dissidents du communisme mondial.



St. Morgan

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Souliers mode d'automne

Créés pour la femme de goût

Les tons foncés dominent la mode d'automne... les coloris mode, plus séduisants que jamais, complètent les ensembles et ajoutent une note de gaieté et de féminité. Les styles raffinés allient la simplicité des lignes à la qualité des cuirs... la grille de manufacturiers réputés vous apportent l'assurance de confort et de qualité... Morgan vous les offre à des prix inégalés ! Un vaste choix de souliers fantaisie pour le soir, de souliers confortables pour la marche ou la détente et d'autres plus discrets à porter en toute circonstance vous permet de renouveler votre collection à bon compte.

À l'étage-mode, au deuxième

A. Soulier élégant à pointe mode et talon bloc. En cuir verni brun jubilé et parure couleur café espresso au cuir verni noir avec parure gros-grain. Pointures 5 1/2 à 9 1/2, largeurs AAA, AA et B (centre-ville seulement) \$25

B. Soulier cuir verni noir au brun, talon ouvert, boucle fantaisie métal et cobra ton bronze. Pointures 5 à 11, largeurs AAAA à B. (centre-ville seulement) \$24

C. Escarpin de cuir à talon ouvert, noeud de faille. En cuir verni noir cuir mat souple noir, brun ou bleu. Pointures 5 à 10, largeurs AA à B. \$22

D. Soulier du soir en daim noir au cuir verni brun jubilé avec garnitures de chevreau argent. Pointures 5 à 9 1/2, largeurs AAA, AA et B (centre-ville seulement) \$28

E. Escarpin doublé de chevreau, parure métallique. Chevreau noir, bleu ou vert. Pointures 5 à 10, largeurs AAA à B. \$24

À l'étage budget, au troisième

F. Escarpin noir doublé de chevreau, petit talon bloc, noeud de faille. Pointures 5 à 9 1/2, largeurs AA et B. (centre-ville) 5 à 9, largeurs AA et B. (aux succursales) 14.98

G. Soulier cuir cobra, rouge ou brun de Sienne. Pointures 5 à 9 1/2, largeurs AA et B (centre-ville); rouge 5 à 9, largeurs AA et B. (aux succursales) 15.98

H. Escarpin de cuir cobra doublé de cuir, courroie fantaisie et talonnière, petit talon bloc. Brun de Sienne. Pointures 5 à 9 1/2, largeurs AA et B (centre-ville); 5 à 9, largeurs AA et B. (aux succursales) 15.98

Pas de commandes postales ni téléphoniques

Souliers pour dames - rayons 31 et 94 - au deuxième et au troisième Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard (sauf avis contraire).

HEURES D'OUVERTURE: Centre-ville, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 h.

Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

Snowdon, 9 h à 5 h 30; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.